

ASSÉRAC

PAYS DE TOUTES LES CULTURES

ASSERAC
DE TERRE ET DE MER 



Magazine municipal - Juillet 2021 - n°28



CHÈRES ASSÉRACAISES, CHERS ASSÉRACAI,

Ce n'est pas tous les jours que l'on prend sa plume en ce siècle numérique. Aux Facebook et autres plateformes où il faut utiliser un langage binaire pour alimenter des propos foisonnants, qui accompagnent parfois, le parler obscur de toutes les dérives, je préfère le bon vieux stylo, bien que je comprenne et accepte volontiers le bien fondé des nouveaux outils performants.

Par ailleurs, je fais fi de tentatives de « sachants » qui essaient de recentrer le débat sur la responsabilité de celui qui « fait » ; plutôt que celui qui, de son fauteuil critique à tout va. Pour Pen bé, il faut savoir que, nous ne sommes à la botte d'aucune association, nous sommes assez responsables pour prendre en compte les changements climatiques, l'érosion et le recul de trait de côte. Dans un souci de sécurité pour tous, notre but est de faire profiter au **maximum** au **plus grand nombre** et le **plus longtemps possible** tous les bienfaits de ce **lieu magnifique**. La privatisation que l'on nous prête est par conséquent, ici, hors sujet. « *C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas* » Victor Hugo.

A l'écriture de cet éditto (j'espère, qu'à sa lecture, le mieux vivre sera revenu), nous nous devons de vivre masqués, nos déplacements mesurés, et l'absence d'horizon notre quotidien, mais comme l'a dit « Guizot », « le monde appartient aux optimistes, les pessimistes ne sont que les spectateurs ». Donc, avançons !

Dans ce bulletin, les élus vont s'exprimer sur les différents travaux et projets en cours. Aujourd'hui, un courrier m'est parvenu me demandant de faire cesser la sonnerie des cloches de l'Eglise. Avec les élus, nous ne sommes pas d'accord. A Assérac, notre vie à la campagne possède des us et coutumes que nous tenons à défendre, c'est d'ailleurs pour cela que nous visons **la solidarité** du mieux que nous le pouvons, en facilitant par exemple, l'accès à la vaccination. Je voudrais remercier spécifiquement Monsieur le Maire de Mesquer, les agents techniques et la commune de Mesquer pour la transformation de la salle « Artymès » en un centre de vaccination éphémère. D'ailleurs à ce sujet, merci à

tous ceux qui se rendent disponibles pour que tout fonctionne au mieux. Pour rester dans le domaine cité plus haut, les cloches ne sonnent pas l'amertume du « chacun pour soi » pour tout le monde. Il fait bon de le constater et de l'apprécier.

Ce dernier épisode de confinement est toujours impactant pour nombre d'activités professionnelles, nos associations culturelles, sportives et festives. Nous pensons, donc, à tous ceux qui sont empêchés de vivre leurs activités et loisirs comme ils le souhaiteraient.

En ce qui concerne les travaux, le « Pont Barzin », c'est un point qui m'agace. Suite à des travaux, la route est fermée, j'ai du mal à accepter les conclusions et les responsabilités émises. A voir ?

Je voudrais ici, dire **merci et bienvenue** à Madame Sandrine BOUDRO, qui, suite à la démission de Monsieur Alain TURK, a accepté de venir rejoindre la liste des élus d'Assérac.

Merci aux agents communaux pour leur engagement auprès de la population.

Merci à tous les élus qui sont assidus aux réunions et commissions, pour un Maire se savoir entouré de personnes sérieuses et responsables est d'une très grande importance.

Merci à l'équipe de Cap Atlantique avec laquelle je travaille pour ses compétences et sa gentillesse.

Merci aux services médicaux d'Assérac pour leurs actions sur le plan de la vaccination entre autres. Nous avons de la chance de les avoir !

Merci aux pompiers et la police pluricommunale qui ont du travail en ces moments risqués.

Merci aux commerçants et artisans qui sont toujours là pour nous.

Avec les élus, nous vous souhaitons un très bel été et de bonnes vacances ! Faites attention à vous.

Joseph DAVID,

Maire de la commune d'Assérac

Coup d'œil dans le rétro	3
Actualités	4
Travaux / voiries	6
Environnement / espaces verts	7
Urbanisme	11
Social	12
Enfance / jeunesse	15
Communication / culture / tourisme	19
Intercommunalité	22
L'expression de la Minorité	22
Vie associative	23
Informations pratiques	26
Mémento	27



ASSERAC
DE TERRE ET DE MER 
Juillet 2021 - n°28

Mentions Légales

Directeur de publication : Joseph DAVID / Directrice de rédaction : Maryline LECARFF / Assistante de rédaction : Alice-Anne BAUMAL / Crédits photos : Mairie, Associations, Cap Atlantique, SPL, Pixabay, Conservatoire du Littoral, CPIE/Maquette, mise en page et impression : Kalydéa - SAVENAY / imprimé en 1100 exemplaires.



Le 11 février dernier, nous avons tous découvert **Assérac sous la neige**. Les paysages de notre belle commune étaient splendides !



La Députée de notre circonscription de Loire-Atlantique vient régulièrement sur la commune. Samedi 7 février, Madame Sandrine JOSSO est venue échanger sur différents dossiers en cours et a prodigué de précieuses informations aux élus d'Assérac.



Le 31 janvier, le **dépôt de la gerbe de la Sainte-Barbe** s'est déroulé à 6 personnes maximum. Les élus et les pompiers se sont recueillis devant le monument aux morts.



Conformément aux directives nationales et pour respecter le devoir de mémoire, le **dépôt de gerbe de la cérémonie du 8 mai** s'est déroulé en comité restreint.



La rénovation de l'école publique est désormais terminée !

La réception du chantier s'est déroulée courant mai. L'ensemble de l'école Jacques Raux est donc désormais entièrement accessible aux normes PMR. De plus, grâce à l'achat par la commune d'une maison attenante à l'école et la rénovation d'un bâtiment annexe, l'intégralité des classes est dans des bâtiments et non plus dans des préfabriqués. La cour a également été revue en y ajoutant des espaces verts.



CHANGEMENT D'HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC DE LA MAIRIE à compter du 1^{er} juillet

A partir du 1^{er} juillet 2021, les horaires de la mairie évoluent, la mairie sera fermée au public tous les après-midis.

L'accueil téléphonique sera disponible pendant les horaires d'ouverture au public, mais aussi le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h.

Contact : 02.40.01.70.00 ou à info@asserac.fr

Les services Cimetière, État civil et Urbanisme reçoivent uniquement sur rendez-vous pendant la période COVID-19.

Horaires de la mairie :

Ouverture au public : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h, le mercredi et le samedi de 9h à 12h.

Possibilité de prendre des rendez-vous ou de téléphoner : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 17h, le mercredi de 8h45 à 12h et le samedi de 9h à 12h.

**Fermetures exceptionnelles de la mairie les samedis
17/07, 24/07, 31/07, 07/08, 14/08 et 21/08.**



DU MOUVEMENT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de la démission de Monsieur Alain TURK, élu de la minorité, c'est Madame Sandrine BOUDRO qui intègre l'équipe municipale.

Elle participera à la commission enfance et jeunesse.

LA RÉGLEMENTATION DES KITESURFS à Assérac



Une zone tampon a été créée dans le but de protéger les usagers des différentes pratiques. Délimitée entre le chenal balisé et la fin de la zone de baignade, elle demeure formellement interdite à tous les bâtiments à moteur ou à voile, aux planches à voile, surf et body-bord ainsi qu'aux kitesurfs qui doivent obligatoirement emprunter le chenal spécialement aménagé à cette fin. La présence de baigneurs ou de plongeurs est formellement interdite sur le chenal.

En période de basse saison, la pratique de la glisse aéronautique tractée (kitesurf, kite-bord, place à voile, etc.) est autorisée du 1^{er} octobre au 31 mars sur toute la plage de Pont-Mahé.

En période de haute saison, du 1^{er} avril au 30 septembre : sur la plage de Pont-Mahé, dans la bande littorale des 300 mètres, une zone de sports de glisse d'environ 670 mètres de longueur sur une profondeur d'environ 250 mètres à compter du pied d'estran, est ouverte vers le large.

Extrait de l'arrêté n°98/2020 portant réglementation de la baignade, des activités nautiques et la réglementation de la police générale des plages de la commune d'Assérac

PENSEZ-Y

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.



NOUVELLES INSTALLATIONS COMMERCIALES

SOPHROLUMINEAU



Sophrologue et coach de vie en séance individuelle et collective, particulier et entreprise.

15 rue per Jakez Hélias - ASSERAC
07.81.94.29.46
sophrolumineau@outlook.fr

I2J



Accompagnement des professionnels et des associations dans la gestion administrative et commerciale de leur activité.

8 rue de la petite gare - ASSERAC
07.87.32.83.85
contact@i2jsecretariat.com

BRICOLETTE



Auto-entrepreneuse formée à l'afpa pour répondre à tous les petits besoins en bricolage intérieurs et extérieurs.

26 rue des Hérons
Pont Mahé - ASSERAC
07.49.63.45.19
bricolette44@gmail.com

TARIFS : TAXES DE SÉJOUR

La commune d'Assérac perçoit la taxe de séjour et a mis à jour la tarification de cette dernière lors du Conseil municipal du 23 septembre 2019. Pour rappel, cette taxe permet aux communes de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection de leurs espaces naturels touristiques dans un but touristique. Elle est payée par le vacancier auprès de l'établissement où il loge et est ensuite reversée à la commune.

Nature et catégorie de l'hébergement	Tarifs par personne et par nuitée
Palace	4 €
Hôtel de tourisme – résidence de tourisme – meublé de tourisme : 5 étoiles	1,50 €
Hôtel de tourisme – résidence de tourisme – meublé de tourisme : 4 étoiles	1 €
Hôtel de tourisme – résidence de tourisme – meublé de tourisme : 3 étoiles	0,80 €
Hôtel de tourisme – résidence de tourisme – meublé de tourisme : 2 étoiles	0,70 €
Village de vacances : 4 et 5 étoiles	
Hôtel de tourisme – résidence de tourisme – meublé de tourisme : 1 étoile	
Village de vacances : 1, 2 et 3 étoiles	0,60 €
Chambres d'hôtes	
Terrain de camping et de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles	
Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,55 €
Emplacement dans une aire de camping-cars ou un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures	
Terrain de camping et de caravanage classé en 1 et 2 étoiles ou équivalent	
Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €
Port de plaisance	

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air

Il est appliqué un taux de 3 % du prix de la nuitée par personne, dans la limite du tarif le plus élevé adopté dans la collectivité ou s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles.

Tarif à la nuitée et par personne = (montant de la location total / nombre de personnes) / nombre de nuits x 3%

Exonérations

Les mineurs de moins de 18 ans, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés par la commune, les personnes qui occupent des locaux dont le loyer mensuel est inférieur à 100 €.

Pour toute nouvelle demande, merci de bien vouloir venir s'inscrire en mairie.



LA SÉCURITÉ DE NOS ENFANTS toujours d'actualité

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des enfants d'Assérac pour se rendre au transport scolaire, **trois nouvelles aubettes** ont été créées, une par le Conseil Départemental à Pen Bé et deux par les agents municipaux à Ker Arno et à La Fontaine Maria.

Deux aménagements sécuritaires sont prévus. Celui de Mesquery et la Grande Isle sera réalisé après l'été. Celui du Kermoret a été réalisé en juin. Ils sont réalisés dans un objectif de sécuriser le cheminement des piétons et des enfants qui prennent le bus.



Un point lumineux a été installé par la commune et le Sydela rue du Paradis afin de sécuriser les enfants qui empruntent cette route pour se rendre au transport scolaire.

Bientôt une liaison douce entre Pont d'Armes et Assérac

La commission travaille actuellement sur une liaison douce entre Pont d'Armes et Assérac et entre Assérac et Herbignac. Plus d'informations sur le prochain bulletin municipal.

DES TRAVAUX au Pont Barzin

Suite aux travaux d'adduction d'eau potable pour la laiterie, il y a eu un désordre au Pont Barzin. Monsieur le Maire a été dans l'obligation de prendre un arrêté de fermeture de route afin de sécuriser le secteur. Des travaux de reprise d'ouvrage seront nécessaires et sont en cours d'étude pour renforcer le pont.

ENFOUISSEMENT

Travaux à Pont d'Armes

La première tranche correspondant à l'enfouissement des réseaux aériens (téléphoniques et électriques) à Pont d'Armes débutera en septembre.

L'enfouissement des réseaux aériens sert principalement à améliorer l'accessibilité en libérant les trottoirs des poteaux, à protéger les réseaux de la météo et des arbres. Cela se déroule en plusieurs étapes : ouvrir la route pour mettre en place les nouveaux réseaux souterrains (Orange pour le téléphone, Enedis pour le réseau électrique, l'éclairage public, la fibre...), effectuer les branchements et enfin supprimer les fils et les poteaux techniques apparents.

Des perturbations et des déviations seront mises en place le temps des travaux.

AMÉNAGEMENT

Rue du Pont aux Pages

L'aménagement provisoire de la Rue du Pont aux Pages mis en place depuis plusieurs mois va être aménagé de façon permanente courant septembre/octobre.

En effet, une partie de la rue du Pont aux Pages (entre le parking du Restaurant le Bout du Monde et l'intersection) est en sens unique afin d'améliorer la circulation, la visibilité et le cheminement piétonnier des usagers.



PEN BÉ

Un sens de circulation modifié

Dans un but de « mieux vivre » et afin d'améliorer la sécurité des piétons et de tous (commerces, campings, etc.), la Municipalité a décidé de modifier le principe de circulation à Pen Bé depuis le mois d'avril. Par conséquent, la circulation est interdite sauf riverains chemin de Carabi et sauf riverains et services et personnes à mobilité réduite chemin des Brisants.

TERRITOIRE NATURA 2000

Deux agents de Cap Atlantique assermentés pourront y intervenir



Après 4 années de sensibilisation sur le respect des arrêtés en vigueur sur les terrains du Conservatoire du Littoral, et devant le nombre important d'infractions constatées, Monsieur le Maire d'Assérac a demandé aux autorités compétentes, de renforcer la verbalisation des contrevenants dès

ce printemps : chiens non tenus en laisse, circulation hors des sentiers balisés, vélos sur le sentier littoral, feront désormais l'objet d'une contravention de 4e classe d'un montant de 135 euros.

La réglementation des sites peut être appliquée par les membres de la Police de l'Environnement reconnaissables à leur uniforme : gardes du Littoral chargés de la surveillance des terrains du Conservatoire du Littoral, Office Français de la Biodiversité, ainsi que par les forces habituelles de Police et de Gendarmerie.

LES BACS A MARÉE

Pour lutter contre les déchets sur la plage et ceux rejetés par la marée, des bacs à marées, destinés à recueillir les détritiques, ont été installés sur la commune d'Assérac.



La municipalité d'Assérac souhaitant s'investir dans la protection de l'environnement et du cadre de vie des habitants, a décidé de sensibiliser les Asséracais à l'environnement en installant dans un premier temps, 7 bacs à marée à Kermalinge, la Pointe Noire, Pen Bé, la Marche aux Bœufs, l'Eclis, à l'entrée principale de la plage de Pont-Mahé et à la Baie du Créno. **Les promeneurs et randonneurs sont invités à déposer les déchets d'échouage ramassés sur les plages dans ces bacs.** Une affiche a été apposée par l'association Traict d'Union Mès Environnement pour vous expliquer le fonctionnement.

Pour information, ces bacs à marée ne sont pas des poubelles à ordures ménagères.

L'ÉTANG DU PONT DE FER

L'étang du Pont de Fer, situé sur les communes d'Assérac et de Camoël a été construit par endiguement d'une vallée en 1760 pour la pisciculture extensive. Ce plan d'eau a une longueur d'environ 1500 mètres pour une largeur de 350 mètres. L'étang comporte des îlots flottants de végétation, constitués de touradons de carex (*Carex paniculata*), sur lesquels se développent des aulnes et des saules. Il est ceinturé sur sa périphérie par une bande boisée constituée de saulaie et aulnaie dans les parties humides bordant l'étang et de chênes, châtaigniers et pins maritimes dans les parties plus hautes. A partir du mois de mai, le plan d'eau se couvre en grande partie de nénuphars.

Sa fonction hydraulique de zone tampon, sa diversité écologique et son positionnement arrière littoral idéal pour le refuge des oiseaux en font un site remarquable que le Conservatoire du littoral a acquis en 2004 afin de le préserver. Au cours de l'année 2008, l'étang du Pont de Fer a été labellisé en tant que première Réserve Naturelle Interrégionale. L'étang du Pont de fer est géré par le Département de la Loire-Atlantique, partenaire du Conservatoire du littoral, qui assure les suivis naturalistes, l'entretien et la surveillance du site.

Afin de préserver la quiétude de l'avifaune, le site est interdit d'accès. Une réflexion est cependant en cours, sur une ouverture restreinte afin de limiter au maximum le dérangement pour les espèces, à laquelle seront associés les agriculteurs riverains.

Ce site dispose d'un plan de gestion (outil permettant de définir les actions à réaliser pour améliorer la qualité du site) qui prévoit la réalisation d'une étude hydraulique pour acquérir des connaissances sur le fonctionnement de l'étang, son état de santé, et proposer des travaux de rénovation de l'ouvrage de régulation des niveaux d'eau (aujourd'hui totalement hors d'usage). Une fois ce vannage remis en état, le gestionnaire pourra commander le niveau d'eau de l'étang afin de favoriser l'accueil des espèces en fonction des saisons.

La plage de Pont-Mahé nettoyée tout l'été par l'ESAT de Saillé

Dans le cadre de la convention Natura 2000 « Laisses de mer » avec l'ESAT de Saillé pour une durée de 5 ans (2018-2022) et pour assurer un bon accueil de la plage, les plages de Pont-Mahé seront nettoyées toutes les semaines cet été.



“ L'ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNALE D'ASSERAC ”

Qu'est-ce que l'Atlas de Biodiversité Communale à Assérac ?

Les ABC sont des outils au service des communes pour la préservation de leur patrimoine naturel. Celui d'Assérac est mené dans le cadre du contrat « nature » signé avec Cap Atlantique et la Région Pays-de-la-Loire pour une durée de 3 ans (2021-2023).

Quels sont ses objectifs ?

- Améliorer les connaissances de la biodiversité ;
- Mobiliser les habitants en créant une dynamique autour de la thématique biodiversité ;
- Prendre en compte les inventaires dans le PLU, dans les projets de la commune ;
- Mettre en œuvre un programme d'actions concrets pour préserver la biodiversité.

Cette démarche vise à mieux connaître le patrimoine naturel et les enjeux de la Commune, en associant un maximum d'habitants pour ensuite mettre en place des actions concrètes avec les propriétaires et exploitants volontaires.

Quel est le coût estimé ?

Le coût prévisionnel de **27 300 euros** financé à 68 % par la Région Pays-de-la-Loire, à 20% par Cap Atlantique et 12% par l'Etat via un service civique.

Quels sont les inventaires réalisés ?

Les oiseaux (diurnes et nocturnes), la cartographie des habitats d'intérêt européen : landes à bruyères, boisements feuillus et prairies naturelles, les orchidées (et flore remarquable), les amphibiens, les libellules, les papillons de jours et les Odonates (libellules dans les mares).

Quelques actions réalisées :

Mardi 23 février :

première sortie d'inventaire des rapaces nocturnes

16 points d'écoute effectués, au Nord-Ouest de la Commune : 36 individus de chouettes et hiboux entendus ! Les bois entourant l'étang du Pont de Fer voient les chouettes hulottes se pourchasser en émettant des sons inattendus, signes d'une excitation importante en ce début de la saison de reproduction. Les marais de l'Avaloué résonnent des chœurs de Pélodytes ponctués et des parades nocturnes des Vanneaux huppés.



Vendredi 26 février :

deuxième sortie d'écoute des rapaces nocturnes

27 contacts entendus sur 17 points d'écoute. Grande nouvelle, la Chouette aux yeux d'or, de son vrai nom Chevêche d'Athéna, niche encore à Assérac, sur le secteur de Kermalinge ! La dernière donnée connue de l'espèce remontait à 2014 sur le secteur de l'Avaloué...



Lundi 1^{er} mars :

troisième soirée d'écoute des rapaces nocturnes

15 contacts entendus sur les 11 derniers points d'écoute. Un nouveau contact avec la Chevêche d'Athéna à proximité de Quescouis.



Bilan du premier passage sur l'ensemble de la Commune : 78 individus de 4 espèces sur les 44 points inventoriés : Chouette hulotte, Effraie des clochers, Hibou moyen-duc (en photo) et Chevêche d'Athéna.

Semaine du 1^{er} mars :

inventaire des amphibiens sur les 86 mares d'Assérac

9 mares ont été inventoriées sur les secteur des dunes de Pont-Mahé, du vieil Eclis et de la Grande île de Mesquery.

De nombreuses espèces ont été rencontrées sur les mares des Dunes de Pont Mahé : Triton palmé (en photo), Grenouille agile, Pélodyte ponctué, Salamandre tachetée, Rainette verte. Cette dernière a même été entendue, ce qui montre une activité précoce des mâles chanteurs.



Mardi 16 mars :

inventaire des oiseaux diurnes

15 points d'écoute réalisés,

250 contacts effectués de 49 espèces d'oiseaux différentes, avec les premiers chants des Fauvettes à tête noire ou encore des Gorgebleues à miroir dans le marais de Limarzel, tout juste rentrées de Péninsule Ibérique !



Lundi 29 mars : fin de l'inventaire des oiseaux diurnes

Au total sur les 50 points d'écoute effectués en mars, 874 contacts de 70 espèces d'oiseaux différentes ont été récoltés, dont 55 espèces nicheuses. Ce nombre va augmenter dès le passage de mi-avril, avec l'arrivée de nouveaux migrateurs.

Au niveau amphibiens, Philippe et François de Cap Atlantique, entament la dernière semaine de piégeage. 61 mares ont déjà été visitées, il ne reste plus que 16 mares à prospecter cette semaine dans

les secteurs de l'Etang du Pont de fer, du Pigeon blanc, de Kerbernard et marais de Cancro. Le résultat est plutôt décevant : de nombreux poissons, écrevisses, ragondins empêchent les amphibiens de se développer dans

de bonnes conditions. A ce jour, le Triton marbré (photo), espèce exigeante en termes de qualité de milieu et typique du bocage, n'a été retrouvée que dans une seule mare de la Commune.

Vendredi 23 avril : fin de suivi nocturne des amphibiens

Ce dernier a révélé la présence de rainettes vertes (photo) sur les secteurs de Barzin, Kergéraud, le Carroué, l'Avaloué. Le suivi des amphibiens est donc terminé sur la commune d'Assérac.

Fin avril : inventaire des reptiles

Des plaques de caoutchouc sont posées sur divers milieux : bocage, dune, marais, marais salant.

Ces plaques les attirent car elles concentrent la chaleur et les aident à se thermo-réguler (monter en température en fin de matinée). A ce jour, 4 espèces ont été inventoriées : la Vipère péliade, le Lézard des murailles, le Lézard à deux raies et l'Orvet fragile (en photo)

Réunion publique le 22 juillet 2021 à 18h30 salle de la Fontaine à Assérac en présence des élus, de Cap Atlantique et du CPIE Loire Océane

DES CARRÉS POUR LA BIODIVERSITÉ installés sur la commune

Un carré pour la biodiversité est une opération de science participative développée par les CPIE proposant aux habitants de laisser un carré de végétation spontanée sans entretien pendant toute une saison et d'observer la faune notamment les insectes, que l'on peut y découvrir grâce à des protocoles simple. C'est aussi un moyen simple pour accueillir et nourrir les insectes et de consacrer une petite parcelle à la nature sauvage en laissant l'herbe et les fleurs pousser sans intervention. Ces espaces sauvages accueillent une flore dont les pollinisateurs raffolent particulièrement.

Comment ça marche ?

Tout d'abord, je signe une charte disponible en mairie, sur le site internet de la commune ou sur le Facebook et je la retourne directement à :

contact@cpie-loireoceane.com.

1 – Je délimite mon carré en choisissant un emplacement bien exposé et facilement accessible à observer et en le délimitant (un mètre carré minimum).

2 – Je laisse la nature s'exprimer et travailler en n'intervenant pas. Il ne faut pas arroser, pas utiliser de pesticides ou d'engrais, ne pas semer de graines type « prairie fleurie », ne pas faucher ou tondre avant le 31 août et faucher en septembre quand toute la faune et la flore du carré a eu le temps de terminer son cycle de reproduction et ramasser la végétation après la fauche ou la tonte.

3 – Au bout de quelques semaines, j'observe les premières plantes apparaître ainsi que les papillons, abeilles, bourdons, syrphes, coccinelles, fourmis, araignées ...

4 – Une fois l'été terminé, je prépare mon carré pour l'hiver en tondant et en y laissant au moins 5 cm.

Les 5 carrés gérés par la commune se trouve à Ker Once, la ville aux vents, Isson, Penbuzo et l'étang du bourg.



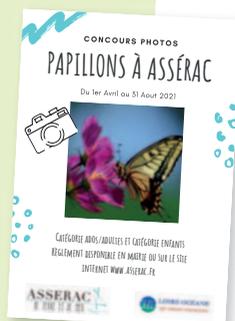
CONCOURS PHOTOS

Le thème du concours photo est « **Portrait de papillons de jour d'Assérac** ».

Une première sélection de photos sera réalisée par un jury en septembre et sera affichée à la bibliothèque en octobre et novembre.

C'est vous qui voterez !

Voir le règlement sur le site www.asserac.fr



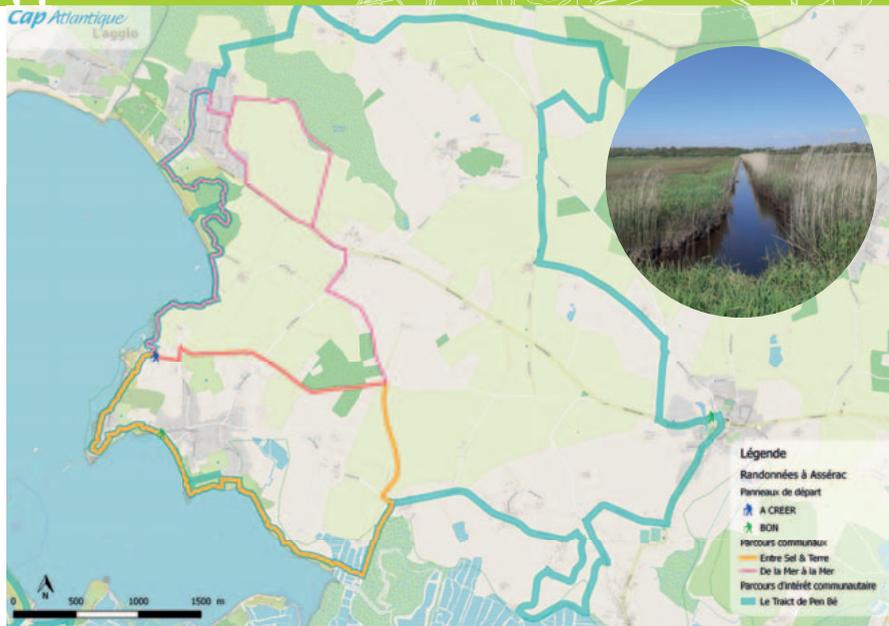


Nouvel itinéraire de randonnée

DE LA MER À LA MER

A partir cet été, la commune d'Assérac aura un nouvel itinéraire de randonnée d'intérêt communal : le parcours « de la Mer à la Mer ». En boucle, au départ du parking de la Marche aux Bœufs, ce parcours de 8,4 km est également doté d'une variante estivale ce qui le porte, dans sa géométrie maximale, à 9.7 km. De la Mer à la Mer constitue une seconde variante du circuit d'intérêt communautaire Le traict de Pen-Bé, au côté du parcours Entre Sel & Terre. Tandis que ce dernier guidait le randonneur sur la partie sud du littoral communal et en bordure des marais salants du bassin du Mès, ce nouveau circuit propose de découvrir cette fois-ci, le secteur de Pont-Mahé (sa baie, sa dune), le sentier côtier depuis la Marche aux Bœufs, ainsi que les marais de Caire concernés par la variante estivale.

Au départ de la Marche aux Bœufs, le randonneur profitera du sentier littoral jusqu'à la baie de Pont-Mahé, il longera ensuite la plage avant d'entrer dans le Site Naturel Remarquable de la dune de Pont-Mahé. Cette dernière offre un cheminement très agréable, à l'ombre des arbres et ponctué de superbes fenêtres paysagères sur la baie. A partir du village de Pont-Mahé, le randonneur pourra, en été, profiter de l'ambiance aquatique des marais de Caire et faire un crochet pour découvrir la fontaine de Caire

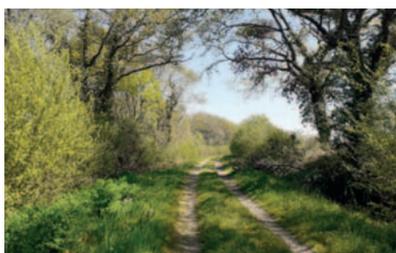
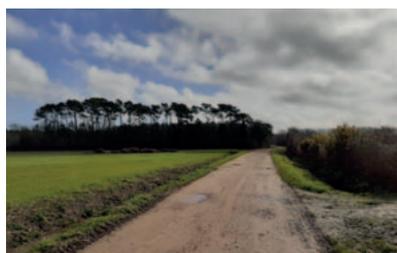


et sa biodiversité, récemment restaurées. Le reste de l'année, il cheminera en toute sécurité sur la voie verte qui longe la départementale jusqu'au village de Caire. Le circuit se poursuivra ensuite sur les petites routes et chemins de la campagne environnante, arborée et bocagère, pour un retour tranquille à la Marche aux Bœufs.

Parcourant, comme Entre Sel et Terre, plusieurs sites naturels remarquables desservis par des chemins ruraux préservés, le nouveau parcours De la Mer à la Mer est également éligible au label PR® (« Petite Randonnée ») de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Ce label, réservé aux itinéraires à forte valeur ajoutée, sélectionne les parcours pour leurs qualités paysagères, et la part d'enrobé sur le cheminement (moins de 25% d'enrobé garanti sur ces parcours).

Dotée dès lors d'un maillage important composé d'itinéraires bien connectés entre eux, la commune d'Assérac pourra également être valorisée comme station d'entraînement pour les pratiquants du

« trail », nouvelle pratique sportive très en vogue ces dernières années. Le principe du « trail » est la course à pied en milieu naturel. Manquant jusque-là d'encadrement, cette activité pouvait générer dérangements et conflits d'usage, les pratiquants ayant eu tendance à s'entraîner n'importe où, pourvu qu'il y ait des sentiers et des paysages agréables à traverser. Le Département de Loire Atlantique, en collaboration avec la Fédération Française d'Athlétisme, s'est proposé d'encadrer cette pratique qui chaque année regroupe des adeptes de plus en plus nombreux, en leur offrant la possibilité d'utiliser le réseau des itinéraires de randonnée inscrits au titre du PDIPR. Une station d'entraînement, regroupe plusieurs parcours connectés et utilisant un même lieu de départ, ce dernier équipé d'un parking et de toilettes publiques. Cette perspective est actuellement à l'étude pour le site de la Marche aux Bœufs et le réseau de randonnées d'Assérac.



CLASSEMENT DU BASSIN DU MÈS

Le conseil municipal du 31 mars vote contre



Le classement du bassin du Mès s'inscrit dans le cadre de la politique publique des sites et des monuments naturels garantissant la protection des paysages les plus remarquables du territoire national. La législation sur les sites a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général. A l'occasion de l'instruction de la procédure de classement, sont définies les caractéristiques du site qui justifient sa protection.

Le site du bassin du Mès a été retenu au titre de son caractère paysager et historique remarquable du site. Le périmètre du classement se situe sur 4 communes : Assérac, Herbignac, Mesquer et Saint Molf. Le projet de classement a été arrêté par la DREAL et la commune en qualité de personne publique associée est sollicitée pour émettre un avis sur ce projet avant le 29 avril.

Les élus, lors du conseil municipal du 31 mars dernier, considèrent que les arguments permettant de déterminer les zones urbanisées incluses dans le site classé ne semblent pas égalitaires entre les communes d'Assérac, Herbignac, Mesquer et Saint-Molf et que la procédure de classement ne prévoit pas de modalités de gestion du site. Ainsi, le conseil municipal décide de voter contre le projet de classement du site du bassin du Mès en émettant un avis défavorable sur le dossier d'enquête publique menée dans le cadre de la procédure de classement du site du bassin du Mès. Rappelons également que ce site est déjà classé au titre de Natura 2000.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE ADS ?

Le service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) est chargé, pour le compte des communes membres de Cap Atlantique, de l'instruction des autorisations d'urbanisme (sauf les certificats d'urbanisme simple pour la commune d'Assérac).

Si vous envisagez de réaliser des travaux de construction, d'aménagement ou de démolition, **il convient en premier lieu de vous adresser auprès de votre mairie** afin de connaître le règlement applicable sur votre terrain et de vérifier si votre projet est conforme à la réglementation en vigueur. En effet, suivant la nature de vos travaux, il faudra effectuer une demande de permis ou une déclaration préalable.

Votre mairie reste le lieu unique de renseignement et de dépôt des dossiers d'urbanisme, elle se charge de transmettre votre dossier au service instructeur. En fin d'instruction vous recevrez un arrêté du maire autorisant ou non vos travaux.

Exemple : Le circuit d'instruction des demandes d'autorisation de permis de construire

1	Vous constituez votre dossier de demande de projet de construction
2	Vous déposez votre dossier à la mairie d'Assérac
3	La Mairie d'Assérac réceptionne et enregistre votre dossier
4	La Mairie d'Assérac transmet votre dossier au service ADS de Cap Atlantique
5	Cap Atlantique réceptionne votre dossier
6	Le service ADS de Cap Atlantique instruit votre dossier
7	Le service ADS demande aux différentes entités les avis techniques
8	Le Maire ou son adjoint à l'urbanisme donne son avis dans le dossier et signe l'arrêté
9	Vous recevez l'arrêté signé
10	Si l'accord est favorable, vous affichez sur votre terrain
11	Vous enverrez la déclaration d'ouverture de chantier à la mairie avant le début des travaux
12	Vous enverrez la déclaration de fin de chantier à la mairie à la fin des travaux

NOUVEAU : Les permanences évoluent ! Le service urbanisme vous accueille en permanence libre les lundis, mardis et vendredis matins de 9h à 12h. Pour des questions plus techniques, il convient de prendre un rendez-vous.



COVID-19

le CCAS, toujours mobilisé.

LE CCAS se mobilise depuis le début dans la crise sanitaire de la COVID-19.

Il a notamment participé à la mise en place du centre de vaccination éphémère à Mesquer avec les communes de Mesquer, Saint-Molf, Piriac-sur-mer et La Turballe les 6 et 7 mai dernier pour les personnes âgées de 65 ans et plus.



**RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS DE 65 ANS ET +
des communes d'Assérac, La Turballe,
Mesquer, Piriac-sur-Mer et Saint-Molf**

LE CCAS en cours de négociation d'un contrat collectif de couverture santé pour les habitants d'Assérac

Afin d'améliorer l'accès aux soins et dans un esprit de solidarité, le CCAS est en cours de négociation d'un contrat collectif de couverture santé qui sera ouvert aux habitants de la commune qui le souhaite. Chacun pouvant bénéficier, sous forme de contrat individuel, d'une complémentaire santé à tarif avantageux.

Avant de lancer les discussions avec les mutuelles, il a été important d'évaluer les besoins et les attentes des personnes qui seraient intéressées. C'est pourquoi, une enquête a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres d'Assérac, avec les publicités, la première semaine de mars.

Suite à l'enquête que vous avez reçue dans votre boîte aux lettres début mars, vous avez été nombreux à retourner ce questionnaire en mairie et les élus vous en remercient !

A la suite de l'analyse, les élus ont contacté plusieurs mutuelles afin de pouvoir les comparer et choisir celle qui correspondra le plus aux besoins des Asséracais. Cette étude est encore en cours et nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour que vous puissiez contacter la mutuelle retenue. Nous espérons que vous serez nombreux à y adhérer !

CAP INFO HABITAT

un service gratuit pour faire le point sur les aides à l'amélioration !

Vous voulez engager des travaux de rénovation énergétique de votre logement ? Quelle que soit votre situation, il y a forcément une aide qui correspond à vos besoins d'éco-rénovation : vous avez un projet de travaux d'adaptation pour votre logement ? Pour un chez soi qui avance avec soi, des solutions d'aménagement et d'aides sont possibles.

Les permanences de Cap info habitat sont ouvertes à tous sur RDV pour vous conseiller sur les aides en fonction de votre projet, et vous accompagner dans les démarches pour les obtenir.

Plus d'infos : 02 51 75 77 95 ou sur www.cap-atlantique.fr

Amélioration de l'habitat :
des aides à la mesure de vos moyens.

Adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap

Habitat indigne

Economies d'énergie

Mise aux normes d'assainissement non collectif

Cap info Habitat

Un guichet unique : information, conseil, accompagnement au montage des dossiers. ☎ 02 51 75 77 95.

www.cap-atlantique.fr

Assérac • Batz-sur-Mer • Camouf • Névez • Guirandé • Herbagnac • La Baule-Escoubatz • La Turballe • La Croix • La Poulguerie • Mesquer • Penestin • Piriac-sur-Mer • Saint-Lyphard • Saint-Molf

VOUS ÊTES ÉTUDIANT.E ?

Les bons réflexes pour bénéficier des services de la CPAM

A partir de 18 ans, et dès réception du courrier de bienvenue de l'Assurance Maladie, effectuez sans tarder les démarches suivantes :

- Mettez à jour votre carte Vitale,
- Téléchargez l'appli ameli (disponible sur AppStore et Google Play) et connectez-vous à votre compte personnel sur ameli.fr,
- Si ce n'est pas déjà fait, choisissez un médecin traitant,
- Vérifiez vos coordonnées bancaires sur l'appli ameli,
- Créez votre Dossier Médical Partagé sur dmp.fr,
- Vérifiez votre rattachement à une complémentaire santé (famille ou autre). Si vos ressources sont modestes, n'oubliez pas d'évaluer en ligne votre droit à la Complémentaire santé solidaire (CSS) sur ameli.fr. Vous pouvez en faire la demande à partir de votre compte personnel sur ameli.fr.

Plus d'infos sur ameli.fr : [/www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant/etudiant](http://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant/etudiant)

QUELQUES AIDES ET SERVICES...

Téléassistance

En cas de chute, de malaise ou de toute autre situation insécurisante, il suffit d'un simple geste pour être secouru dans les plus brefs délais.

La téléassistance est un moyen sûr et efficace pour votre sécurité.

Grâce au médaillon électronique porté en pendentif, vous êtes relié 24/24h à une centrale d'écoute (organisme privé) que vous soyez dans votre maison, dans votre jardin, ...

Renseignements et inscription en mairie.

Transport (Lila à la demande)

Une visite chez des amis, un rendez-vous chez le médecin, un train à prendre ... Lila à la demande est un service qui vient en complément des lignes régulières. Il existe 2 services : Lila à la demande « arrêt à arrêt » et Lila à la demande « porte à porte ». Pour ce dernier, un certificat médical est à fournir en mairie. **Pour bénéficier de ces services, il vous suffit de vous inscrire en mairie. Cette carte gratuite est valable 2 ans.** La réservation du transport se fait au **02 40 62 33 23** au plus tard la veille de votre déplacement du lundi au vendredi avant 16h30. Le transporteur vous appellera systématiquement pour confirmer l'heure de passage exact à l'arrêt de montée. Ticket à acheter à bord du véhicule.

Aide à domicile

L'aide à domicile a pour mission d'accomplir chez les personnes aidées et les familles, un travail matériel, moral et social, contribuant à leur soutien à domicile.

ADAR - Antenne de Guérande - 4, rue Alphonse Daudet
02 40 15 66 00.

ADT44 : 3, rue Brizeux - 44600 SAINT-NAZAIRE - **02 40 19 09 00.**
(Antenne de Guérande : **02 40 15 61 31**). www.adt44.org

Service d'aide Clic éclair'âge

- **Accueillir et informer** : Le CLIC est un lieu d'accueil de proximité où les personnes âgées de 60 ans et plus peuvent trouver une écoute, une information, un conseil et un soutien pour toutes les questions de la vie quotidienne. Ce service est gratuit. Le CLIC peut aider à la constitution des dossiers de demande d'aide financière, selon la situation de la personne accompagnée.
- **Conseiller pour la mise en place des aides** : Le CLIC évalue les besoins à domicile et propose des aides adaptées à la situation.
- **Mobiliser les professionnels et coordonner leurs interventions** : Pour faciliter les démarches auprès des professionnels, que ce soit dans le cadre du soutien à domicile ou un changement de lieu de vie, le CLIC peut contacter les différents services et actionner les interventions nécessaires, sans se substituer à la famille.

26 bis, Faubourg St Michel - 44350 GUÉRANDE
02 40 62 64 64 - www.clisceclairage.com

Assistance sociale

Prendre rendez-vous auprès du Centre Médico-Social de Guérande - 20, faubourg Saint-Michel - **02 40 24 92 35**

Cette liste n'est pas exhaustive. N'hésitez pas à contacter la mairie pour avoir plus amples informations.



ACCÈS GRATUIT aux lignes régulières et aux lignes scolaires

La carte gratuite a été mise en place afin de faciliter l'accès aux transports publics pour les personnes en difficultés. Elle donne accès gratuitement au réseau de lignes régulières Aléop de Loire-Atlantique (hors lignes régionales 7,12,13 et 18) et est valable un an.

Qui peut en bénéficier ?

Pour obtenir la carte gratuite, le demandeur doit répondre à trois conditions : résider dans une commune de Loire-Atlantique, disposer de ressources mensuelles inférieures au montant du SMIC net et être demandeur d'emploi, bénéficiaire d'un contrat aidé, bénéficiaire du RSA, bénéficiaire de formation pour demandeur d'emploi, personne en situation de handicap, personne de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative ou personne inapte au travail.

Comment l'obtenir ?

Se présenter en mairie avec un justificatif d'identité, un justificatif de domicile, un justificatif de ressources, une photo d'identité et un document justifiant votre situation.

Pour connaître les horaires et les itinéraires, consulter le site internet aleop.paysdelaloire.fr ou télécharger l'application mobile Aléop.



LE CONGÉ DE PROCHE AIDANT désormais indemnisé

Le congé de proche aidant : qu'est-ce que c'est ?

Le congé de proche aidant (anciennement dénommé congé de soutien familial) permet à un salarié de droit privé, à un fonctionnaire, à un travailleur indépendant ou à un demandeur d'emploi de suspendre ou réduire temporairement son activité professionnelle pour accompagner un proche, en situation de handicap ou âgé, qui souffre d'une perte d'autonomie importante.

Comment ce congé est-il rémunéré ?

Le montant de l'allocation journalière de proche d'aidant est fixé à 52,08€ pour un aidant qui vit seul et à 43,83€ pour une personne vivant en couple. L'allocation est versée par la CAF ou la MSA.

Quelle est la durée du congé de proche aidant ?

Sa durée maximale est de 3 mois, renouvelable dans la limite d'un an sur l'ensemble de la carrière professionnelle. Le maintien dans l'emploi est garanti. Le congé peut être fractionné.

Comment faire la demande ?

Les demandeurs d'emploi doivent se rapprocher de Pôle emploi, les travailleurs indépendants de l'organisme débiteur des prestations familiales et les salariés à leur employeur.

Plus d'informations : Centre Local d'Information et de Coordination de la Presqu'île Guérandaise
26 bis Faubourg Saint-Michel – 44350 GUERANDE
02.40.62.64.64 / www.clieclairage.com

LA PASS

un lieu de soins, d'écoute et d'accompagnement social



La PASS, Permanence d'Accès aux Soins de Santé, permet aux personnes en situation de précarité (personnes sans assurance maladie ou sans complémentaire santé, personnes sans domicile fixe ou hébergées par un tiers, personnes isolées et personnes sans médecin traitant) d'avoir un bilan médico-social et une orientation appropriée à leurs besoins.

1/ Une consultation avec un médecin et un infirmier sur rendez-vous : Un médecin vous examine et fait un bilan de votre état de santé. Si besoin, il sollicitera l'avis d'un spécialiste et demandera des examens complémentaires (radiographie, prise de sang, ...)

2/ Une rencontre avec un travailleur social avec ou sans rendez-vous : Une assistante sociale vous accompagne dans vos démarches nécessaires à la reconnaissance de vos droits, notamment en matière de couverture sociale. Elle vous conseille, vous oriente et fait un lien avec les services susceptibles de vous aider.

3/ Une avance des médicaments : Si besoin, le médecin vous prescrira des médicaments. Si vous n'avez pas de couverture sociale, la PASS vous délivrera gratuitement les médicaments.

Plus d'informations au centre hospitalier :

Rez-de-chaussée de la cité sanitaire
11 boulevard Charpak – 44600 Saint-Nazaire
Assistants sociaux 02.72.27.83.98 ou
02.72.27.80.65 / Infirmier : 02.72.27.81.92
avec ou sans rendez-vous, tous les jours de 9h à 17h.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Des enfants sur liste d'attente



La crise sanitaire a contraint la municipalité à réorganiser le service enfance-jeunesse afin de respecter le protocole strict, notamment l'interdiction du brassage des enfants entre les groupes classes et entre les deux écoles.

A l'accueil périscolaire, afin de respecter la distanciation sociale imposée par le protocole sanitaire et dans le but de maintenir le nombre d'enfants accueillis habituellement, l'espace d'accueil a été agrandi en aménageant la salle du stade de football.

Cette organisation permet de bien séparer les enfants des deux écoles. Les enfants de l'école Sainte-Anne sont accueillis dans la salle du stade de football tandis que les enfants de l'école Jacques Raux sont dans le local habituel.

Malgré cette réorganisation et la bonne volonté des Elus municipaux, nous notons également une augmentation des besoins des familles et des enfants sont régulièrement sur liste d'attente pour l'accueil périscolaire du soir.

Parfaitement conscients de la mobilisation et l'entraide importante entre les familles pour palier à ce dysfonctionnement, élus et agents travaillent activement à la réalisation d'un nouveau bâtiment enfance-jeunesse. Dans l'attente de ce nouveau bâtiment, la commission Enfance-Jeunesse étudie d'autres possibilités d'accueil qui ne sont pas arrêtées à la date de l'édition du bulletin. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

PROJET Un nouveau bâtiment enfance et jeunesse

Le bâtiment actuel ne répondant plus aux besoins actuels, la municipalité a décidé d'investir dans un bâtiment neuf répondant aux exigences liées à l'accueil des enfants et à la demande croissante des inscriptions à l'accueil périscolaire.

Ce bâtiment sera évolutif et pourra donc s'agrandir pour accueillir de nouveaux projets.

Les démarches ont débuté et la municipalité espère que le chantier pourra commencer en 2022.

Plus d'informations sur le prochain bulletin municipal.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELLES

Le Relais Assistants Maternelles est un service intercommunal qui regroupe les communes d'Herbignac, La Chapelle des Marais, Saint Lyphard et Assérac.

Le service gratuit permet :

Pour les parents, de vous accompagner :

- dans la recherche d'un assistant maternel agréé / liste d'assistants maternels
- dans les démarches administratives obligatoires comme le contrat de travail, le bulletin de salaire, etc... ;
- dans la compréhension de la législation (droits et devoirs des employeurs et des salariés).
- par les conseils sur la préparation de l'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle



Pour les assistants maternels :

- la possibilité de faire connaître vos places disponibles.
- des actions de formation, des échanges, des rencontres.
- un lieu où vous pouvez être écoutées et vous documenter.
- des informations sur votre statut : vos droits et vos devoirs, contrats et salaires.

Aux enfants :

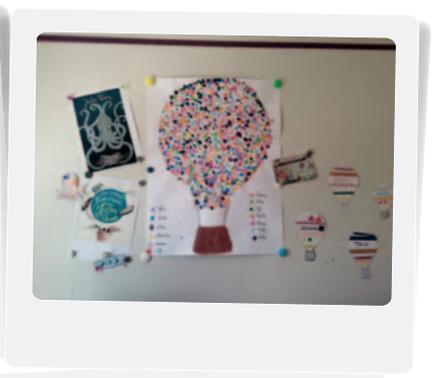
- Accompagnés par leur assistant maternel, ils peuvent participer aux :
 - 4 matinées d'éveil par semaine, le mardi matin à la Maison de l'Enfance.
 - 4 matinées bibliothèques par mois, un mardi par mois à la bibliothèque Gaston Leroux de la Chapelle des Marais.
- Tout au long de l'année des activités ponctuelles auxquelles les parents peuvent être conviés.

Accueil sur rendez-vous à la mairie d'Assérac l'après-midi du premier lundi de chaque mois de 13h30 à 17h

Contact : Mme Marie-Laure VALLIER : 06.66.44.68.81



RETOUR EN IMAGES



ÉCOLE JACQUES RAUX

L'année s'est achevée sur deux mois riches en événements pour les élèves de l'école Jacques Raux.

Le 5 mars : les élèves ont assisté à la projection du film réalisé à partir de la représentation de théâtre B27. Une copie a été remise aux familles afin de faire partager cette expérience. Bravo à Marie Laure de la compagnie des Crieurs de Boucan pour son formidable travail. Sur le dernier trimestre, les maternelles et CP se sont exercés à l'improvisation sur le thème des émotions encadrés par Christine Beyfette



Le 10 mai : après une première randonnée en février jusqu' à Pont-Mahé par les chemins de campagne et le sentier côtier, les CE-CM ont poursuivi la découverte du territoire de Pont-Mahé à Pénestin et l'embouchure de la Vilaine



Le 11 mai : L'école a fait venir l'équipe de Créabric qui a proposé aux différentes classes des ateliers basés sur l'utilisation des célèbres briques Légo. Cette activité a encore une fois été très appréciée.

Le 18 mai : après une sérieuse préparation sur les précédentes semaines, les élèves des différentes classes ont couru le cross de l'école au skateparc (de 8' pour les GS à 20' pour les CM2)

Le 3 juin : Les CE et CM ont pris le train pour aller découvrir Paris et ses monuments en randonnée le long de la Seine. Ce fut l'occasion pour beaucoup de voir la capitale en vrai et d'illustrer le travail mené en littérature et en musique.

Le 22 juin : Lors d'une journée orientation au Château du Quenet, les CM ont pu mettre en application les notions acquises durant l'année : lecture de carte, recherche de balise à l'aide de la boussole, gestion de l'effort.

Cette fin d'année est également l'occasion de revenir sur les moments forts depuis janvier.

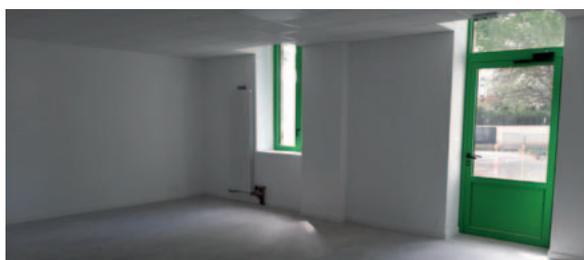
Depuis février les élèves ont travaillé le chant choral et la création d'univers sonores. Chaque cycle a développé un projet différent ; les maternelles GS-CP avaient choisi « les émotions », les CE « De près de loin » et les CM « Paris ». L'atelier était, cette fois encore, encadré par Fabienne Macuica, intervenante du Conservatoire de musique intercommunal

Avec une classe de 6^e du collège Jacques Prévert, les CM ont participé comme l'an dernier au Rallye Math départemental qui se déroulait en deux épreuves. L'occasion pour les élèves de se familiariser avec le collège.

Les classes ont participé une nouvelle fois au projet départemental d'arts plastiques sur le thème « De plus en plus, de moins en moins » pour les GS-CP. « De loin de près » pour les CE1-CE2.

En partenariat avec le CPIE et Cap Atlantique, la classe de CP-GS a été sensibilisée à son environnement proche grâce au projet « La rivière m'a dit » qui au travers de sorties sur le terrain leur a permis de mieux comprendre la problématique de l'eau.

Les travaux d'agrandissement de l'école sont à présent achevés. Les élèves de CM intégreront à la rentrée leur nouvelle classe aménagée dans l'ancien logement de fonction, les enseignants profiteront d'une nouvelle salle des maîtres ainsi que d'un nouveau bureau de direction



Madame Douet, la directrice de l'école se tient à la disposition des parents pour l'inscription et la visite de l'école. tél: 02.40.01.71.12 (n'hésitez pas à laisser un message téléphonique si besoin.)



ECOLE SAINTE-ANNE

Label eTwinning-School

Pour la deuxième année consécutive, l'Ecole Ste Anne a reçu le label européen « eTwinning School » pour son engagement à travailler en équipe ainsi qu'avec des partenaires européens, apportant innovation et changement de pratiques. Cette année 2935 établissements scolaires européens (écoles, collèges, lycées) ont reçu ce Label, dont 54 seulement en France. Parmi ceux-ci, seulement sept écoles primaires !



Plusieurs points entrent dans l'évaluation de ces établissements dont les pratiques numériques, les approches pédagogiques novatrices et créatives, la promotion du développement professionnel continu pour le personnel, l'utilisation de pratiques d'apprentissage collaboratif auprès du personnel et des élèves.

Les élèves expérimentent cette pratique numérique de la Petite section au CM2, en échangeant lettres et mails avec leurs correspondants respectifs (Espagne, Canada, Italie, Turquie, Lituanie, Grèce et Finlande cette année scolaire). Les rencontres se font également en ligne, en visio conférence pour les plus grands. Ils sont à la fois très heureux de se voir, de se parler, mais aussi, très impressionnés... et très fiers de réussir à se faire comprendre des autres !

Gageons que l'installation de la fibre à l'école permettra encore plus de séances en ligne.

Reporters en herbe !



La Semaine de la Presse a eu lieu cette année du 22 au 27 Mars dernier. Les élèves de cycle 3 de l'école Sainte Anne ont à cette occasion découvert l'univers des journaux et des médias d'une façon plus large. Anthony MARSAIS, ancien journaliste de radio Côte d'Amour, est venu présenter son métier dans les classes de CE2-CM1 et CM2. Avec lui, les enfants ont appris à tenir une conférence de rédaction, créer des brèves, rédiger des articles pour lire sur un ton « journalistique ». Les élèves sont devenus tour à tour ingénieur du son, cadreur ou reporter pour filmer et interviewer quelques habitants de la commune.

Merci à Mesdames HALGAND, THOMAS, GREY, Monsieur GUILBAUD, ainsi que la Police Municipale pour leur participation à notre vrai faux journal télé, que vous pouvez retrouver en ligne sur le site de l'école (<https://ecole-ste-anne-asserac.fr>)

Ateliers théâtre.

En Mai dernier, les enfants de Cycles 1 et 2 ont, quant à eux, découvert l'univers du théâtre avec la compagnie « Les arêtes du Biftek », basée à Nantes. Même en cette période de fermeture des salles de spectacle, ces acteurs ont proposé leur spectacle « Quand le cirque est venu », adapté de l'album du même nom de Wilfried Lupano et Stéphane Fert. Joué 3 fois à la suite afin de respecter les protocoles sanitaires, ce spectacle mêlant théâtre et musique, a beaucoup plu aux enfants. Chaque classe a ensuite bénéficié d'ateliers avec les acteurs pour des séances où ils ont fait travailler leur imagination et joué avec leurs émotions !



Madame Amice, directrice de l'école Ste Anne, accueille dès à présent sur rendez-vous les familles qui voudraient inscrire leur (s) enfant(s) pour l'année scolaire prochaine. Vous pouvez prendre contact au : 02 53 30 13 94.



EXPOSITIONS à la Maison des Arts d'Assérac

Place de l'Eglise - 44410 ASSERAC

4 personnes maximum

Port du masque obligatoire

Entrée libre et gratuite

Information au 02.40.01.70.00
ou à communication@asserac.fr



Christine GUIHENEUF-HERAULT

28 juin - 8 juillet 2021
10h - 18h

Des portraits au pastel de personnes de races et cultures variées. Des jeunes malicieux et pleins de vie, et des moins jeunes dont le visage témoigne de leur expérience.



Joana PRATS PINTURA

9 - 25 juillet 2021
11h - 18h30

L'invisible est essentiel. Des terres, des vieux, des eaux, l'absence... tous les siennes, ocres et bleus, cherchant l'indicible entre les tons. Concevoir poétiquement la peinture. En un mot, penser avec les mains.



Virginie MINOT

26 juillet - 1er août 2021
9 - 15 août 2021
10h30 - 12h30 / 16h30 - 18h30

L'art de raconter des histoires en photo. Exposition - Vente. Une sélection de créations photographiques de Virginie Minot, photographe et artiste nantaise.

Tirages originaux (petits et grands formats)



Atelier FRAN et PIERRE

2 - 8 août 2021
10h - 12h30 / 15h - 19h

Le dessin d'abord ! Pour la pureté du trait, la recherche des lignes, des formes, du mouvement. Après ... Le traitement de surface : encre, acrylique, huile ... Mais le dessin d'abord !



**Marie-Andrée BARRIER
& Annie FIASELLA**

16 - 22 août 2021
10h30 - 13h / 15h - 19h

MAB (Marie-Andrée Barrier) est spécialisé dans la peinture impressionniste au couteau (huile ou acrylique). Nanou (Annie Fiasella) peint de l'abstrait à l'acrylique sur des supports variés (utilisation parfois de collages et de volumes).



**Bernard OLLIVAUD
& Annick DOUBLET**

23 - 29 août 2021
10h - 18h (sauf le mardi : 9h)

Après 40 années d'ajusteur mécanicien, Bernard Ollivaud a découvert le tournage sur bois qui est devenu une passion. Annick Doublet, céramiste est passionnée depuis 22 ans par la terre et est spécialisée dans la technique du raku.



EVASION & ART EVASION

30 août - 5 septembre 2021
6 - 12 septembre 2021
10h - 18h

Evasion et Art Evasion est un regroupement de peintres autodidactes passionnés. Ces expositions proposent des œuvres aux multiples facettes touchant plusieurs styles. Martine, Victoria et Gisèle seront ravies d'échanger avec les visiteurs.



Jean-Paul CASIMIR

13 - 19 septembre 2021
10h - 12h30 / 15h - 18h

L'aquarelle est parfois la magie d'une image qui témoigne d'une vie passée, mais c'est aussi le plaisir de la découverte, du partage, et le bonheur d'apprendre et de créer.

3^E ÉDITION du prix du premier roman de l'estuaire de vilaine



Coeff 109 est une association qui agit pour la promotion de la lecture sur notre territoire en partenariat avec les médiathèques d'Arzal, Assérac, Camoël, Férel, Herbignac, La-Roche-Bernard, Marzan, Nivillac, Pénestin.

Nous vous invitons à participer à la **3^e édition du prix du premier roman** de l'estuaire de Vilaine.

Du 1^{er} avril au 17 novembre 2021, lisez 5 premiers romans que nous avons sélectionnés et VOTEZ pour celui que vous préférez.

Le prix est ouvert à tous. Vous trouverez les livres de la sélection 2021 auprès de votre bibliothèque municipale. Nous espérons pouvoir réunir auteurs et lecteurs dans le courant de l'été.

Suivez tout cela sur notre site : Coeff109.fr

HORAIRES DE PRESENCE DE L'ODETE (office de tourisme embarqué)

L'ODETE reprend du service sur les routes d'Assérac en juillet et en août. Voir les horaires de présence sur le site.

Vous retrouverez l'ODETE tout l'été aux abords des plages de Pont-Mahé, Pen Bé et sur la Place du Marché du 1er juillet au 31 août. Cet accueil « hors les murs » se fait via un véhicule mobile entièrement relooké pour l'occasion et piloté par nos conseillers en séjours.



BOÎTES À LIVRES

5 boîtes installées sur Assérac

Ainsi que nous l'avons annoncé pendant la campagne municipale, nous avons fait l'acquisition de 5 boîtes à livres. Elles ont été achetées auprès de l'association «Le Fonds Decitre». Celle-ci agit pour faciliter l'accès au livre et à la lecture pour toutes et tous, en particulier pour les personnes qui en sont les plus éloignées. Ces boîtes sont fabriquées en région Auvergne-Rhône-Alpes, résistent au temps et aux intempéries et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux enfants. **Elle ont été installées à Pont d'Armes, à côté de l'aubette ; à Pen Bé; à Pont-Mahé, au niveau du parking sur la route principale (D82) ; au bourg, contre la maison des Arts et à Kermoret près du puits.** Chacun peut prendre ou déposer un livre dans les boîtes. Ceux-ci doivent être en bon état et ne pas avoir de caractère prosélytiste, sectaire ou pornographique. Nous serons vigilant sur ce point mais si des «veilleurs» veulent nous rejoindre n'hésitez pas à nous contacter.



SITE INTERNET DE LA MAIRIE encore plus d'informations



N'hésitez pas à vous connecter sur le site internet de la mairie www.asserac.fr pour avoir les informations notamment sur l'emplacement et la présence des commerces ambulants ou pour découvrir le programme des animations estivales !

La commune d'Assérac est également présente sur Facebook « Ville d'Assérac » et sur l'application Poiteia.

NOUVEAUTÉS ET COUPS DE CŒURS À LA BIBLIOTHÈQUE

Se jeter à l'eau

**Geneviève Casterman
& esperluète éditions**

Pour les enfants, mais pas que, un magnifique leporello (livre accordéon) qui se déplie sur 352 cm soit 3 mètres 52. Une belle longueur de bassin pour évoquer tout le vocabulaire de la piscine, de la nage mais également la vie. L'histoire que nous propose Geneviève Casterman est simple, le texte poétique, le vocabulaire fourni, les dessins minutieux et la palette de couleurs est très douce.

« Que vous soyez ou non amateur de natation vous serez embarqué et sans doute aurez-vous envie de le plier et le replier plusieurs fois ! »



L'enfant, la taupe, le renard et le cheval

Charlie Mackesy – Les arènes

« Une fable universelle et bienveillante qui s'adresse à toutes les générations. »

Elle raconte une histoire d'amitié entre un enfant, une taupe gourmande et pleine de vie, un renard que les épreuves ont rendu méfiant et un cheval sage et serein. Tous les 4 explorent le vaste monde. Ils se posent des questions, ils traversent des tempêtes, ils apprennent à s'aimer...

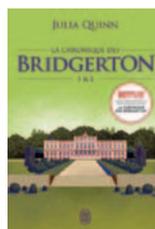


Les sept sœurs

Les 6 premiers tomes de la série **Les sept sœurs écrits par Lucinda Riley** sont désormais disponibles en livre de poche à la bibliothèque. Il faudra encore attendre un peu pour pouvoir emprunter le tome 7

À la mort de leur père, énigmatique milliardaire qui les a adoptées aux quatre coins du monde lorsqu'elles étaient bébés, Maia d'Aplière et ses sœurs se retrouvent dans la maison de leur enfance, Atlantis, un magnifique château sur les bords du lac de Genève. Pour héritage, elles reçoivent chacune un mystérieux indice qui leur permettra peut-être de percer le secret de leur origine.

« Si vous ne connaissez pas encore la série, le moment est arrivé de vous lancer dans la lecture de cette saga. Je sais, par ailleurs, que vous êtes nombreux à attendre l'arrivée des tomes 5 et 6 ... »



La chronique des Bridgerton

Les 4 tomes de **la chronique des Bridgerton de Julia Quinn** sont disponibles en J'ai lu regroupés en deux tomes.

« Aujourd'hui, qui n'a pas entendu parler des Bridgerton, grâce à la série Netflix ? » Les critiques sont bonnes et les lectrices qui ont emprunté le premier volume qui rassemble les deux premiers tomes ont semblé se régaler à la lecture des péripéties matrimoniales de Daphné et Simon, qui passe un drôle de marché, l'évolution de leurs sentiments l'un envers l'autre et leur attirance mutuelle finissant par les entraîner dans des situations cocasses... Romance au pays de la Régence anglaise

Merci à un inconnu soyons tous des héros du quotidien !

Anne Cazaubon Vuibert



« Nous avons tous besoin d'une bouffée d'humanité ! » Anne Cazaubon a récolté des milliers de petites histoires envoyées par les internautes, une avalanche de témoignages de gratitude d'inconnus envers d'autres inconnus. Un geste, un regard, un mot, une attention, un soutien : autant de petits riens qui font tout, jusqu'à parfois sauver des vies....

Et si cela ne vous inspire pas voici la liste de quelques nouveautés de notre fond (liste non exhaustive) :

BD pour les adultes : **Je serai là** de l'homme étoilé ; **Beate & serge Klarsfeld un combat contre l'oubli** de Pascal Bresson et Sylvain Dorange ; **Simone Veil L'immortelle** de Pascal Bresson ; **Somnolences - portraits de femmes** de Taiwan ; **Algérienne 1954 – 1962** de Benjamin Stora ; **Le jour où la nuit s'est levée** de Béka ; **J'peux pas j'ai chimio** d'Alexandra Brijatoff et Camille Hoppenot ; ...

Romans pour les adultes : **Le radiateur d'appoint** d'Alex Lutz ; **Une chance sur un milliard** de Gilles Legardinier ; **Le jeu de la dame** de Tevis Walter ; **Trois** de Valérie Perrin ; **Ce matin-là** de Gaëlle Josse ; **Comme des bêtes** de Violaine Berot ; **Les possibles** de Virginie Grimaldi ; **Les lendemains** de Melissa Da Costa ; ...

Livres pour les enfants : **L'imagerie des camions** ; **Les engins de chantier** ; **Les enfants de la résistance** tome 7 ; **Le grimoire d'Elfie** tome 1 ; **Le chat qui n'aimait pas les poils** ; **La caverne de Gilou** ; **Lama détruit le monde** ; **Ce soir on dort dans les arbres** ; ...

La bibliothèque est ouverte le mardi de 10h à 12h, mercredi de 16h à 18h et samedi de 14h à 18h (même pendant les vacances scolaire). L'inscription est gratuite. Nous vous accueillerons avec plaisir !



ASSÉRAC, DES EAUX DE BAINADE TRÈS PRISÉES ET UNE PRODUCTION DE SEL ET D'HUÎTRES RENOMMÉE

Notre quotidien, nos loisirs mais aussi nos activités économiques (production de sel, élevage d'huîtres, pêche à pied) sont tributaires d'une bonne qualité de nos milieux aquatiques et de nos eaux. Leur préservation est un enjeu important. Alors que nous soyons habitants ou visiteurs de passage, adoptons les bons réflexes à la maison, pendant nos loisirs et avec nos animaux, pour préserver la qualité des eaux.



La qualité des cours d'eau et des eaux pluviales sous surveillance permanente

Un enjeu fort de préservation de nos milieux aquatiques est assuré par les équipes de Cap Atlantique en partenariat avec la commune, contribuant à pérenniser les usages en mer ainsi que les activités conchylicoles et salicoles par des travaux d'assainissement et par de nombreux suivis.

Cap Atlantique effectue ainsi des prélèvements réguliers des cours d'eau, étiers et des sorties des réseaux d'eaux pluviales. Sur la commune d'Assérac, des points stratégiques sont suivis tous les 15 jours, toute l'année.

Avec ce dispositif, si l'un de ces points s'avère contaminé, il est possible d'agir rapidement et de remonter vers l'origine du problème, avant qu'il n'y ait une incidence sur les différents usages (eau de baignade, conchyliculture, saliculture, pêche à pied).



La plupart de ces analyses sont réalisées au laboratoire de Cap Atlantique : 5 agents sont formés pour y intervenir selon les besoins. Il permet des analyses rapides des eaux, sur la portion littorale et sur les milieux naturels où sont focalisées les activités tributaires de la qualité de l'eau. Ce laboratoire réalise en moyenne 3 400 analyses par an sur l'ensemble de son territoire comprenant 15 communes.

Ayez les bons gestes et les bons réflexes

Sur Assérac, des pollutions ponctuelles ont déjà été observées, pouvant entraîner la fermeture ponctuelle de sites de baignade, de pêche à pied ou de sites conchylicoles.

L'origine de ces pollutions est souvent multiple : des maisons dont l'assainissement était défectueux ou mal raccordé, des déjections animales (chiens, chevaux) non ramassées sur la plage et sur les voiries, des déversements de rejets de camping-cars dans les grilles d'eaux pluviales ...

Rappelons que les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont séparés. Qu'il ne faut rien jeter ou déverser dans les grilles d'eaux pluviales et avaloirs qui sont directement connectés aux cours d'eau, étiers et océan, sans traitement.

Pour tous les bons gestes au quotidien, à la maison, avec son bateau, son animal, ... demander le guide en mairie.

L'EXPRESSION DE LA MINORITÉ

« Après le départ d'Alain Turk, je (Sandrine Boudro) siége avec Emma Crusson comme conseillère municipale. Ensemble et dans le même esprit, nous défendrons les valeurs portées par notre liste minoritaire mais pas opposante sauf si nos idées divergent et toujours pour l'intérêt communal.

Le départ d'Alain Turk a certainement amené quelque questionnement de la part de la population, mais il ne se sentait plus l'esprit d'avoir cette impression de lutter en opposition alors que nous œuvrons pour l'amélioration et le bien-être de la commune et des administrés d'ASSÉRAC. Nous espérons que la parole sera libérée et qu'au niveau de l'information, cette dernière sera portée à l'ensemble des conseiller(es) et non concentrée au niveau du bureau faisant apparaître le conseil comme des exécutante(s). »

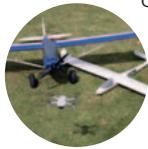
Emma CRUSSON & Sandrine BOUDRO

AÉROMODÉLISME

Les Ailes Silencieuses Asséracaises

La tête dans les nuages les pieds sur terre, telle pourrait être la devise du jeune club d'aéromodélisme créé à Assérac « Les Ailes Silencieuses Asséracaises. »

Avions, drones, hélicoptères, moto-planeurs, planeurs, tous ces modèles en version électrique évoluent sur le terrain situé entre Mesquéry et Caire route de Mesquéry.



Autour de son président Guy Hurault, habitant de Pen Bé, ce sont déjà 9 membres qui constituent le club. Cette activité est ouverte à tous : jeunes et moins jeunes, féminins, masculins, personnes en situation de handicap.

Le club est équipé de modèles en double commande pour apprendre en toute sécurité avec ses 3 moniteurs.

N'hésitez à prendre contact avec son président au 06.11.03.59.30 ou encore en consultant le site internet : www.lasa-asserac.fr

Le meilleur accueil vous sera fait et un vol de découverte pourra être organisé pour découvrir cette activité de plein air.

PROJET DE JUMELAGE

Saint-Nazaire Côte d'Amour Québec

Projet de jumelage avec une municipalité du Québec Voulez-vous nous rejoindre ?

Animés par l'enthousiasme soulevé à la seule évocation de cette province qui a porté si loin notre langue, notre histoire et même nos gênes, quelques asséracais ambitionnent de donner corps à des liens déjà forts et nombreux qui ne demandent qu'à croître et embellir. Viendrez-vous les rejoindre ?

C'est en liaison avec l'association «Saint Nazaire Côte d'Amour Québec», dont le président Bernard Guilbaud est Asséracais, que notre commune envisage de s'investir dans un jumelage avec une municipalité de cette bulle de France fichée comme un coin au Nord des Amériques. **La région retenue est la Gaspésie.** Cette péninsule, très imprégnée par la mer, délimite la rive sud de l'embouchure du Saint Laurent. On dit que c'est la Bretagne du Québec. Pour le moment, notre attention est retenue par la commune de «**Sainte-Thérèse-de-Gaspé**». Un jumelage est une action ambitieuse. Bien que placée sous la responsabilité de l'exécutif municipal, elle repose sur un double engagement : celui de la collectivité mais plus encore, celui de ses concitoyens. Les activités doivent s'ancrez dans la réalité quotidienne de tous les habitants.

C'est pourquoi ces derniers doivent être très largement associés à sa réalisation, directement ou par l'intermédiaire des associations et organisations sportives, culturelles, sociales... Il va nécessiter tout d'abord la constitution d'un Comité de jumelage constitué d'une majorité de bénévoles dont la vocation sera d'assurer cette participation des «forces vives» de la commune à la vie du jumelage. **C'est pourquoi nous appelons d'ores et déjà celles et ceux qui se sentent motivés par un tel projet à se manifester, soit auprès de la mairie, soit par mail à l'Association «Saint Nazaire Côte d'Amour Québec».**

Contact : sncamourquebec@gmail.com

ANNIVERSAIRE

L'association Au seuil de l'Océan à 20 ans

Créée le **23 janvier 2001**, Au Seuil de l'Océan est une **association humanitaire d'entraide sociale** basée à **Assérac** présidée depuis 20 ans par **Thierry Chaumartin** avec deux objets initiaux : **la protection de littoral** et **la promotion des arts du spectacle vivant**, elle étend son activité en 2015 à **l'aide aux personnes en situation de handicap soudain**, puis en 2018 à l'organisation de **missions pédagogiques à la Somone (Sénégal)**. Enfin, en juin 2020 suite à la pandémie, notre association monte au créneau pour dénoncer l'iniquité de l'inéligibilité aux aides de l'état des **TPE et PME** installées après le 1er février 2020. Force d'être rejoint par la députée **Sandrine JOSSO** et en parallèle avec nombreux organismes territoriaux et nationaux, l'éligibilité des petits entrepreneurs est étendue au 10 mars 2020. Soucieux de ses rencontres régulières avec les victimes de la pandémie, l'association décide fin août 2020 d'étendre son action sur l'idée de fédérer autour d'un **projet 100% local** rapprochant les **territoires 44 et 56** en faveur de la préservation et du développement de l'économie lo-



cale avec le partenariat de **Sandrine JOSSO**, députée 44 et également **Paul MOLAC**, député 56. Notre motivation citoyenne visant à rassembler tous les acteurs de notre économie locale visiblement très appréciée des producteurs locaux (éleveurs, agriculteurs, maraîchers, apiculteurs, paludiers, milieu maritime et Briéron ...) et par de nombreux Elus des communes environnantes, collectivités locales, lycées, collèges, associations agricoles et diverses très motivées engendre un élan imprévisible et spontané, ainsi, début janvier 2021, orientée vers la **DRAFF** par la **Préfecture du 44** l'association décide de se rattacher à un **Projet Alimentaire Territorial** porté par le parc naturel régional de Brière. Notre engagement est avant tout un **engagement citoyen pour les citoyens** et nous vous invitons à fédérer autour de ce vaste programme **44 + 56 = 100% local**

Les associations sont les poumons de notre société, soutenez-les, les dons aux associations reconnues d'intérêt général bénéficient d'une réduction d'impôts de 75% en 2021.



LOISIRS CRÉATIFS

Si les activités manuelles (broderie (hardanger, point compté, ruban, etc.), patchwork, cartonnage ou autres) vous tentent.... Venez nous rejoindre afin de partager nos savoir-faire, le mardi après-midi de 14h à 17h30, salle de la Dune à l'Espace de la Fontaine d'Assérac.

Reprise des activités le mardi 7 septembre 2021 si la situation sanitaire le permet.

Contact : Anne-Marie Pouvreau - Tél : 02 51 10 20 97



LE COMITÉ DES FÊTES

Comme vous aurez pu le constater, l'année 2020 aura été néfaste pour les différentes manifestations que nous avons envisagées : annulation du vide greniers de juillet, puis des manifestations de Noël (spectacle pour les enfants et traditionnel vin chaud). Annulations qui ont été décidées à cause du COVID-19 et des consignes sanitaires trop lourdes (vide-greniers, concours de pétanques, etc.). Pour cette année 2021, nous avons une fois de plus été obligés d'annuler notre vide-greniers, en principe prévu en juillet. Le COMITE DES FETES espère pouvoir organiser une animation courant juillet, comme par exemple, un pique-nique en plein air, avec des animations comme la pétanque, le palet ou des jeux pour enfants. En décembre, nous organiserons un spectacle de Noël pour les enfants avec l'arrivée, bien sûr, du Père Noël, suivi du traditionnel vin chaud.

Enfin, le COMITE DES FETES D'ASSERAC est plus que jamais à la recherche de nouveaux membres et de nouvelles idées de manifestations.

En attendant, le COMITE DES FETES vous souhaite un bon été et vous donne RENDEZ-VOUS PROCHAINEMENT.

TRAICT D'UNION MÈS ENVIRONNEMENT

A l'heure où nous écrivons cet article, le monde est toujours en lutte contre la Covid 19. Si nous n'avons pu envisager d'actions sur le terrain, nous sommes néanmoins restés attentifs aux sollicitations des asséracaises et asséracais. Nous avons été sollicités pour intervenir sur des sujets environnementaux. Nous sommes satisfaits de l'arrivée des bacs à marée sur nos plages. Le recyclage de jardinières inutilisées est une idée économique et, de plus, écologique, puisqu'une seconde vie est donnée à des objets utiles ! Nous apprécions également la « toilette » faite sur le parking ostréicole de Pen-Bé, « vitrine » d'un site très touristique. Nous espérons maintenant un aménagement du sol permettant de récupérer les huiles des tracteurs. Kermalinge a perdu sa grosse pierre plate sur laquelle les randonneurs s'arrêtaient pour admirer le paysage, mais, depuis avril 2021, un banc de bois a été installé. Quant à la grosse pierre plate, elle s'en est allée consolider la baie des dames, pour lutter contre l'érosion. On peut l'apercevoir en cas de grands mouvements de mer, en bas de l'escalier. Nous avons rencontré M. Della Valle, responsable à Cap Atlantique du Pôle Forêt et Biodiversité. Il a présenté à l'association le plan Atlas de Biodiversité sur la Commune d'Assérac, qui a, entre autres, les deux objectifs suivants : améliorer les connaissances sur la biodiversité, tout en associant les habitants de la commune et mettre en œuvre un programme d'actions concrètes afin de préserver cette biodiversité. Nous avons la chance de vivre dans une commune où la diversité des paysages apporte une très grande richesse concernant la flore et la faune. Le 28 avril, nous avons participé à la table ronde en visio-conférence sur le thème de l'érosion côtière, organisée par la députée de Loire-Atlantique, Sandrine Josso, et animée par Stéphane Buchou, député vendéen, réunissant des élus et des associations. Il a été question du trait de côte, de l'aménagement futur de nos communes et de la prévention des risques naturels. A ce sujet, la circulation restreinte à Pen Bé va participer à la sauvegarde des falaises. Une nouvelle adhérente propose que l'association organise des ateliers de fabrication de recettes cosmétiques ou ménagères, afin de n'utiliser que des produits sans danger pour la nature, et d'éviter les contenants qui encombreront nos poubelles. N'hésitez pas à nous interroger sur ce projet et dites-nous si vous souhaiteriez y participer.



Contacts : Mme Escoute (06 52 31 86 20), Mme Gautier (06 51 48 44 62)

Courriel : traictdunion@gmail.com

LA COMPAGNIE, LES CRIEURS DE BOUCAN



La Cie les crieurs de boucan vous propose des ateliers théâtre sur la commune d'Assérac le mardi soir salle de la dune de 17h30 à 20h30 pour la rentrée 2021. Les ateliers théâtre classique sont ouverts pour les enfants à partir de 7 ans et pour les adultes (théâtre d'improvisation) sur la commune de Camoël.

Pour vous inscrire ou échanger avec nous, contactez-nous ! (Réouverture des inscriptions à partir de septembre 2021) :

Site internet : lescrieursdeboucan.fr

Page facebook : « [lescrieursdeboucan](https://www.facebook.com/lescrieursdeboucan) »

Chaîne youtube « Cie les crieurs de boucan »

Mail : lescrieursdeboucan@gmail.com

Rudy (président d'association) : 06 63 14 52 33

Marie-Laure (intervenante théâtre enfant) :

06 60 57 29 26

FOURRIÈRE

Syndicat intercommunal de la fourrière pour animaux de la presqu'île guérandaise

(Créé par Arrêté Préfectoral du 12 Mai 1977)

Si vous trouvez un chien ou un chat contactez la fourrière sur ses horaires d'ouvertures, nous viendrons le chercher à votre domicile.

Si vous trouvez un chien ou un chat hors horaires d'ouverture, contactez votre Mairie ou police Municipale qui placera l'animal au box relais de la commune.

Si vous avez des chats errants ou sauvages qui se reproduisent près de chez vous contactez la fourrière pour faire la capture et la stérilisation des animaux.

Si vous voyez le corps d'un chien ou d'un chat sur la voie publique, prévenez la fourrière, elle le prend en charge et vérifie si l'animal est identifié afin d'en avertir ses maîtres.

HORAIRE : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du Lundi au Samedi / 8h30 à 12h30 le Dimanche et jours fériés

Téléphone : 02.40.53.08.21

Mail : refugekerdino@laposte.net

Facebook : Fourrière presqu'île Guérandaise la page

Adresse : 60 route de Trovray 44350 Guérande

**REJOIGNEZ
LES SAPEURS-POMPIERS
D'ASSÉRAC !**

Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique
ZAC de Gesvrine | 12, rue Arago BP 4309 | 44243 La Chapelle-sur-Erdre Cedex
☎ 02 28 09 81 00 | 🌐 www.sdis44.fr | 📺 @SDIS44

SDIS44
SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

UNC ASSERAC



L'assemblée générale 2021 de l'UNC d'Assérac s'est tenue par correspondance le 1er février.

Les différents rapports ont été approuvés par les votants.

Après 3 décennies de Présidence, Michel BELLIOU a souhaité passer la main, ainsi que le secrétaire Denis BELLIOU et le Trésorier Joseph TACONNE. Le 7 avril 2021, il a été procédé au dépouillement du vote par correspondance. Tous les adhérents ont voté. 4 bulletins sont nuls.

Ont été élus :

Président : M. Pierre RENART,

Secrétaire : M. Daniel JUBE

Trésorier : M. AMISSE.

Si vous partagez nos valeurs (apolitiques), êtes militaire d'active, retraité, OPEX, pompier, policier, nous serons heureux de vous recevoir et de faire valoir vos droits auprès des administrations (notamment militaires et fiscales).

Pour nous rejoindre et soutenir notre devoir de mémoire ou participer à nos différentes manifestations festives : unc.asserac44@gmail.com ou contacter le président au 06.15.46.79.10 (Après 19h).



FRANCE SERVICE

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Votre Espace France Services à la Poste de Saint-Lyphard est là pour vous accompagner !

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise, pré-demande de carte d'identité ou passeport, carte vitale, attestation de droit, dossier de retraite, dossier pôle emploi, prime rénovation, demande d'acte de naissance ou mariage ... FRANCE SERVICES est là pour vous accompagner.

Pour avoir plus de renseignements ou pour prendre un rendez-vous : 02.28.54.34.83

ou saint-lyphard@france-services.gouv.fr

La Poste, France Services

2 rue de la Brière - 44410 SAINT-LYPHARD

Du lundi au vendredi : 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

Le Samedi : 9h30 à 12h



ÉTAT CIVIL

du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021 *

Tous nos vœux de bonheur aux heureux mariés

Marie LUMINEAU & Jean-Marc JOSSIEN

Tous nos vœux de bonheur aux heureux pacsés

Louise COUPRIE & Kevin TRIBALLIER

Tiphaine DROUET & Maël LE GOUILL

Nous leur souhaitons la bienvenue

Erin BAUER

Aydenn & Lowenn MORANTIN DUPON

Rose JOSSIEN

Maël LE CLAIRE

Margot BUINO

Toutes nos condoléances

Claude LELECQUE

André LASALLE

Marie HOLTZER

Gérard NÉE

Odile NAËL

Philippe HERVIOU

Inge COLLÉ



* Ne figure sur ces listes que les noms des personnes ayant accepté la parution presse.

LES QUESTIONS DES ADMINISTRÉS AUX ÉLUS

Quand puis-je faire du bruit ?

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivantes : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h30 / Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h / Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Le bruit en général est interdit de jour comme de nuit, sur le territoire de la commune d'Assérac causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution ou de surveillance susceptible de présenter une gêne aux habitants ou de porter atteinte à la santé et à la tranquillité publique. (voir l'arrêté du Maire portant réglementation sur le bruit n°32/2015)

Mon arbre est en limite de propriété sur la voie publique, quand dois-je l'élaguer ?

De nombreux branchages sur la commune dégradent les réseaux électriques et téléphoniques des axes routiers. Il est donc demandé à tous les habitants d'Assérac d'être vigilants quant à l'entretien des végétaux présents sur leur propriété et de procéder à l'élagage de leurs arbres en limite séparative.

ÉQUIDÉS

Contrôle identification et traçabilité des équidés



Depuis 2010 tout Détenteur d'équidé(s) a l'obligation de se déclarer auprès de l'IFCE, en précisant le(s) lieu(x) de stationnement(s) d'équidé(s) dont il est responsable ; selon le décret n°2010-865 du 23 juillet 2010.

Les détenteurs sont invités à prendre contact avec Morgan GUENAND afin qu'il vous explique tous les tenants et les aboutissants de ces contrôles pour se mettre en conformité.

Morgan Guénand - Contrôleur Identification et traçabilité sanitaire
Parc départemental de l'Isle Briand
49220 Le Lion d'Angers / 06 22 94 68 10

Services municipaux

Mairie :

15, rue du Pont Bérim

Tél. **02 40 01 70 00**

Fax **02. 40 01 78 39**

info@asserac.fr

www.asserac.fr

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h, le mercredi et le samedi de 9h à 12h.

Police municipale pluricommunale

Uniquement sur rendez-vous

Tél. **02 40 01 78 54**

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

(Service enfance jeunesse)

rue du Parc Guilloré

Tél. **02 51 10 25 21**

enfance@asserac.fr

Restaurant scolaire :

Rue de la Fontaine

Inscription sur la plateforme

« Familles »

Tél. **02 40 01 70 00**

RAM

(Relais d'assistantes maternelles)

Tél. **02 40 42 19 27/06 86 44 68 81**

ram@herbignac.com

Permanence le 1^{er} lundi matin de chaque mois uniquement sur rendez-vous

Bibliothèque

rue de la Fontaine

Tél. **02 40 01 72 86**

bibliotheque@asserac.fr

mardi : 10h-12h ; mercredi :

16h-18h ; samedi : 14h-18h

Conciliateur

Mairie d'Herbignac

Sur rendez-vous

Tél. **02 40 88 90 01**

Services publics

Communauté d'agglomération Cap Atlantique

3, avenue des Noëllés

44500 La Baule

Tél. **02 51 75 06 80**

www.cap-atlantique.fr

Office de tourisme intercommunal

La Baule-Presqu'île de Guérande

8 place de la Victoire

44500 La Baule

Tél. **02 40 62 58 99**

www.labaule-guerande.com

Transports collectifs

Aleop / Lila Presqu'île

Tél. **02 40 620 620**

www.aleop.paysdelaloire.fr

Déchetterie

Pompas

44410 Herbignac

Tél. **02 40 91 36 06**

Du lundi au samedi

de 9h à 12h et de 14h à 18h

La poste – (Epicerie d'A)

Du mardi au samedi :

9h-12h30/ 15h-19h

Trésor Public

9, rue Honoré de Balzac

44350 Guérande

Tél. **02 40 24 90 90**

Établissements scolaires

École Jacques Raux

1, rue du Pont de Bois

Tél. **02 40 01 71 12**

ce.0440442s@ac-nantes.fr

École Sainte-Anne

26, rue du Calvaire

Tél. **02 53 30 13 94**

ec.asserac.ste-anne@ec44.fr

Culte

Paroisse Saint-Benoît d'Herbignac

Presbytère

12, rue de la Fontaine Saint-Jean

44410 Herbignac

Tél. **02 40 88 90 34**

Santé/social

Maison Médicale

rue de la Ruche

Médecins :

Angèle LOPES et

Dorothée BROSSARD

Tél. **02 40 01 70 70**

www.doctolib.fr

Dentiste

Antoine GUIDON

Tél. **02 40 01 77 77**

Cabinet d'infirmiers :

Tél. **02 40 91 43 42/02 40 45 27 81**

Orthophoniste :

Amandine PERSONNAZ

Tél. **02 28 54 21 76**

Ostéopathe :

Marion BRUAND

Tél. **07 82 53 52 54**

Kinésithérapeutes :

Édouard EVAÏN et

Mathieu GARBANI

Tél. **02 40 24 38 72**

Pédicure podologue :

Noémie NAËL

Tél. **06 64 05 97 09**

Psychologue, hypnothérapeute

Fernande JARDON

Tél. **07 67 94 76 57**

Pharmacie :

4, rue de la Ruche

Tél. **02 40 01 70 93**

Pharmacie de garde :

32 37 (appel payant)

CAPS

(Centre d'accueil et de permanence de soins) :

appeler le 15 avant de vous rendre au CAPS de Nivillac

2, rue de la Piscine

Centre hospitalier :

11, boulevard Georges Charpak

44600 St-Nazaire

Tél. **02 72 27 80 00**

Espace départemental des solidarités (EDS) :

Tél. **02 40 24 92 35**

CLIC éclair'age :

26 bis, faubourg Saint-Michel

44350 Guérande

Tél. **02 40 62 64 64**

Services d'aides à domicile :

ADAR

Tél. **02 40 15 66 00**

ADT

Tél. **02 40 19 09 04**

Pompiers :

112 ou 18

Samu :

15

Gendarmerie :

17

Personnes sourdes ou malentendantes :

114 (sms ou fax)

Météo France :

Tél. **08 99 71 02 44**

www.meteo.fr

L'AZIMUTH



DU LUNDI AU VENDREDI
7H-13H / 15H-19H30
SAMEDI 8H-13H / 15H-19H
LE DIMANCHE 8H-13H
FERMÉ LE MERCREDI
DE SEPTEMBRE À JUIN

6, Place Olivier Guichard
ASSÉRAC - Tél. 02 40 01 71 05

Helène et Pierre vous accueillent



Le Salon
by Laura

COIFFURE MIXTE - BARBIER
Styliste - Visagiste - Conseil en image

2 rue des Vanniers - 44410 ASSÉRAC
02 28 54 96 03



La ronde des blés

boulangerie - pâtisserie
02.40.01.71.04
lethiecdominique@orange.fr

Virginie et Dominique
4, rue de la butte à câlins
44410 Assérac

Un Artisan Carreleur
à votre service

Neuf et Rénovation

Olivier BOUYER
06 45 26 04 76

- Chape
- Faïence
- Carrelage
- Mosaïque...

13 rue de la Mal A Faire
44410 ASSERAC

Tél 02 40 19 57 65
Mail olivierbouyer.carreleur@gmail.com





- LES -
COURSES
en sac

Le vrac, un jeu d'enfant.

Marianne Huaumé
06.14.85.69.00
@lescoursesensac@orange.fr
Facebook: les courses en sac

Charpente
Menuiserie

Olivier Bertho
Tél / fax 02 40 70 41 94
Port. 06 70 11 99 77

33 bis,
rue du Pont de Bois
44410 ASSERAC

www.bertho-entreprise.fr

Emplacements pour les encarts publicitaires prévus dans les bulletins municipaux de la commune

La commission culture-communication a décidé de développer une nouvelle offre au sein du bulletin municipal via la mise en oeuvre d'encarts publicitaires au sein de cette publication et les suivantes. En effet, cette proposition répond à un double objectif : promouvoir les entreprises locales et diminuer le coût du bulletin municipal à la charge de la commune.

Tarif d'un encart 8 cm x 6 cm dans le bulletin municipal « Assérac Mag » pour 2 numéros à paraître successivement (une édition été et une édition hiver) : 80 € TTC

Pour plus d'information, contacter le service communication à communication@asserac.fr